



DEVENIR REPRENEUR/DIRIGEANT

Vous installer dans votre nouveau rôle.

Vous avez signé et accompli les formalités juridiques et administratives. Vous êtes maintenant le nouveau patron. Que vous soyez accompagné ou non par le cédant, vous devrez marquer votre empreinte dès le premier jour.

RASSURER LES SALARIÉS

Veillez à instaurer un bon contact avec vos salariés. Il est souhaitable d'organiser une réunion pour leur expliquer votre démarche et répondre à leurs préoccupations. Démarrez sur des objectifs à terme suffisamment court pour que les progrès soient raisonnablement atteignables et se voient. Ainsi, vous aurez mis en place une dynamique de succès qui motivera vos équipes et vous aidera à rester serein(e).

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES LIENS AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LA CLIENTÈLE

Il est essentiel de vous rapprocher de vos clients importants d'autant plus que l'entreprise en est dépendante. Il est également essentiel de maintenir un contact étroit avec le banquier. Enfin, faites partager votre projet à vos fournisseurs, traduisez leur votre confiance, ils adhéreront ainsi à votre démarche.

Ne méngez pas vos efforts lors des premiers jours de votre installation, tant auprès des salariés que de vos clients ou fournisseurs, car ces premiers contacts forgeront l'image que ces piliers auront de vous. Pour toutes ces raisons, n'hésitez pas à vous faire accompagner par le cédant.

LE SUIVI POST REPRISE DE VOTRE CCI

Le conseiller de votre CCI se déplace dans votre entreprise pour plusieurs entretiens réguliers au cours desquels il identifie les objectifs poursuivis, leur degré de réalisation et les points de vigilance.

LES INCONTOURNABLES : INFORMATIONS ET

FORMATIONS

Au-delà des aspects commerciaux ou techniques liés aux métiers, le repreneur doit appréhender un ensemble de connaissances financières, juridiques, fiscales, mais aussi méthodologiques et managériales.

Même s'il bénéficie des conseils de professionnels conseils spécialisés, une base de connaissances dans ces domaines lui permettra de gérer efficacement l'ensemble du projet et de décider en pleine connaissance de cause. Enfin, après la reprise, il devra faire face au fonctionnement au quotidien de l'entreprise et, là encore, maîtriser la gestion de son affaire. Plus l'affaire est petite, plus la polyvalence est requise. Pour toutes ces différentes raisons, l'information et la formation sont naturellement les maîtres mots de la réussite d'un projet. La période de préparation du projet doit donc être mise à profit pour s'informer et se former.

LES FORMATIONS PROPOSÉES PAR VOTRE CCI

Renforcer et rafraîchir ses connaissances, sécuriser sa démarche de reprise mais aussi rencontrer d'autres repreneurs sont des raisons qui motivent la participation à des formations telles que les sessions « [5 jours pour entreprendre](#) » ou [les formations destinées aux dirigeants d'entreprises organisées par le service formation de votre CCI](#).

L'éventail des formations est large, de quelques heures à plusieurs mois. Prenez contact avec votre CCI pour choisir les formations qui répondront précisément à vos attentes.

La formation, les conseils ainsi que l'accès à l'information ont un coût qu'il faudra évaluer et intégrer au budget global de la reprise.

Il est à noter que pour la reprise d'une entreprise artisanale, un stage de préparation à l'installation est obligatoire : renseignez-vous auprès de votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat.

Yves Le Mercier

[email](#)

02 97 02 40 00



21 Quai des Indes, CS 30362, 56323 Lorient Cedex / 02 97 02 40 00 / contact@morbihan.cci.fr